

La **prévention**  
au coeur de nos actions.

Notre priorité, votre  
**sécurité!**



## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous devez avoir au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.

Les avertisseurs de fumée doivent être situés au plafond et il est recommandé qu'ils soient dans les corridors, près des chambres, dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée et à proximité des escaliers.

Lorsque l'aire d'un étage excède 130 m<sup>2</sup>, un avertisseur de fumée additionnel doit être installé.

Vérifiez régulièrement le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, qu'ils soient à pile ou électriques.

Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.



**PLUS DE LA MOITIÉ DES INCENDIES  
DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS SONT  
LIÉS À L'ERREUR HUMAINE.**



## LE MONOXYDE DE CARBONE (CO<sub>2</sub>)

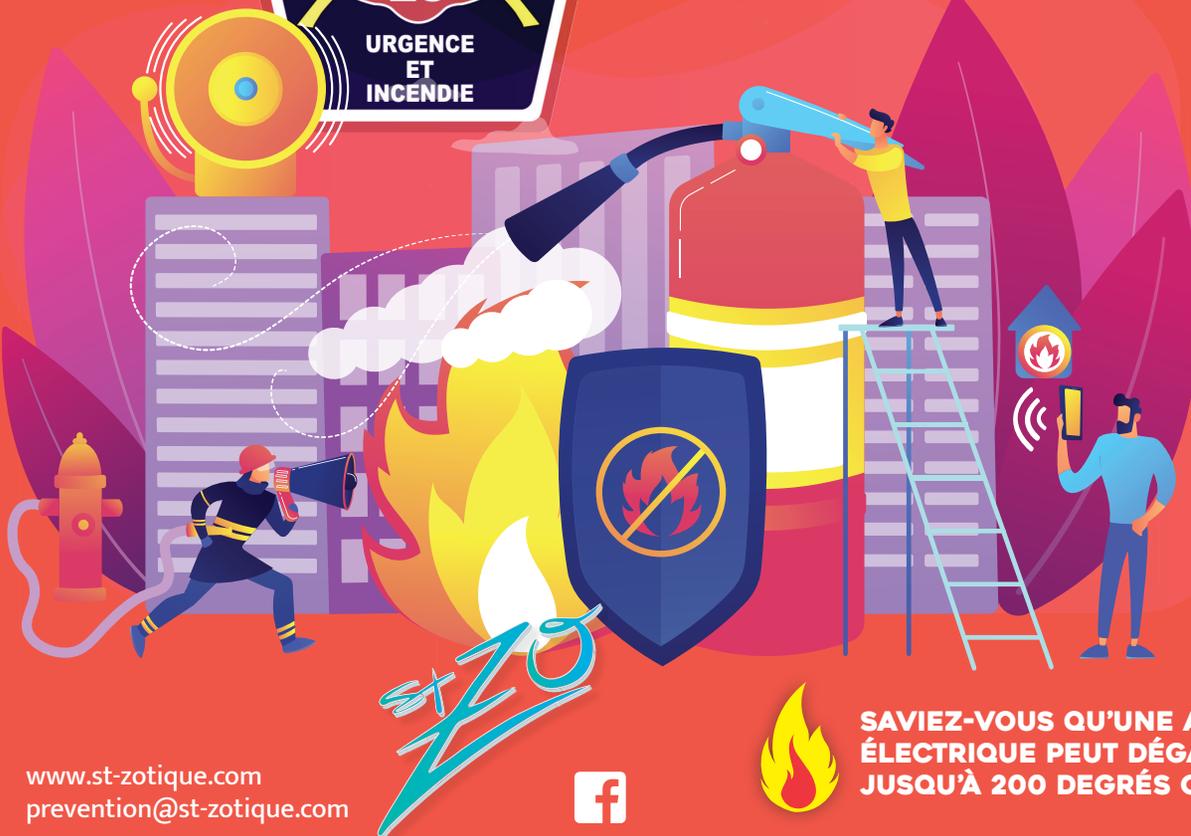
Le monoxyde de carbone est inodore, incolore, insipide et non irritant et seul un avertisseur de CO<sub>2</sub> peut le détecter.

Qu'est-ce qui produit du CO<sub>2</sub>? Les véhicules et tous les appareils qui fonctionnent avec un combustible comme la gazoline, l'huile, le gaz, le kérosène, le propane, l'éthanol, les granules ou le bois.

**Si votre maison comprend un garage ou est dotée d'un appareil de chauffage à combustion, l'installation d'un détecteur de CO<sub>2</sub> est obligatoire.**

Symptômes d'une intoxication : Maux de tête frontaux, sensation de battements de cœur, nausées, fatigue, faiblesse, vertiges, étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et de jugement, convulsions.

**Des centaines d'intoxications surviennent annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles.**



**SAVIEZ-VOUS QU'UNE AMPOULE  
ÉLECTRIQUE PEUT DÉGAGER  
JUSQU'À 200 DEGRÉS CELSIUS?**

Merci de nous retourner ce formulaire par courriel à [prevention@st-zotique.com](mailto:prevention@st-zotique.com) ou par la poste au 1250, rue Principale, Saint-Zotique, JOP 1Z0.

Adresse : \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_

Nombre d'étages : \_\_\_\_\_

Téléphone d'urgence : \_\_\_\_\_

	Oui	Non
<b>AVERTISSEUR DE FUMÉE</b>		
Présence d'avertisseur sur chaque étage		
Avertisseurs électriques et à batteries		
Avertisseurs électriques seulement		
Avertisseurs à batteries seulement		
<b>AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE</b>		
Si vous cochez oui à l'un des énoncés suivants, vous devez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.		
Garage attaché à la maison		
Poêle à combustion lente ou foyer au bois		
Foyer ou cuisinière au propane		
Chauffage de la maison est à l'huile		
Présence d'avertisseur de monoxyde de carbone		
<b>SÉCURITÉ CIVILE</b>		
Adresse civique visible de la rue		
Autonome pour 72 heures en cas d'urgence		
<b>Avez-vous téléchargé l'application mobile de sécurité civile de Saint-Zotique?</b>		
L'Application est disponible pour le téléchargement dans l'App Store et Google Play en recherchant « Saint-Zotique ».		

## LE PLAN D'ÉVACUATION

Exercez-vous à évacuer au moins une fois par année!

Après le déclenchement d'un incendie, les occupants ont en moyenne trois minutes pour quitter leur domicile. Pour être prêts, dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer toute la famille. Faites-en même un jeu avec les enfants.

Pour découvrir des conseils pour créer votre plan d'évacuation, visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/).

Dégagement des sorties secondaires

En cas d'incendie, il est essentiel que vous puissiez quitter rapidement votre résidence. En tout temps, maintenez les issues et les balcons libres, y compris le chemin qui mène à ceux-ci.

Assurez-vous que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours restent accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci sait comment les ouvrir et y accéder en utilisant un banc, une chaise ou tout autre meuble.



**PARMI LES INCENDIES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS AU QUÉBEC PLUS DE 1 SUR 4 DÉBUTENT DANS LA CUISINE. PARMI CEUX-CI, PLUS DE 40 % SONT DUS À UNE DISTRACTION, ET CE SONT LES APPAREILS DE CUISSON QUI SONT À L'ORIGINE DE CES INCENDIES DANS 84 % DES CAS.**

## QUE FAIRE SI LE FEU SE DÉCLARE? **APPELEZ LE 9-1-1**

Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes;

Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré;

Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile (marchez à quatre pattes sous la fumée);

Rendez-vous à votre lieu de rassemblement extérieur ou chez un voisin.

### CONSEILS ET ASTUCES

N'éteignez jamais un feu d'huile de cuisson avec de l'eau. L'eau crée des flambées soudaines et propage le feu. Posez un couvercle hermétique ou glissez une tôle à biscuits sur le chaudron afin d'étouffer les flammes et éteignez l'élément chauffant.

Lors d'un feu de cuisson, arrêtez le ventilateur de la cuisinière afin de ne pas propager les flammes.

Placez les chauffeuses loin des meubles, des rideaux

et des autres tissus, de façon à ce que personne ne les renverse.

Branchez les chauffeuses directement dans une prise et non à un cordon de rallonge.

Il est recommandé de nettoyer votre cheminée à chaque année ou après l'utilisation de plus de trois cordes de bois.